

SEANCE DU  
1 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT N° V-1  
22SGADB0148

**Nombre de conseillers en exercice :**  
25

**Nombre de conseillers présents :**  
17

**Date de convocation :**  
25 novembre 2022

**Date d'affichage :**  
2 décembre 2022

**OBJET:**  
Demande de subvention à la DRAC  
relative à la réhabilitation du  
bâtiment " Le thiellay " à  
Montchanin - nouvelle réserve de  
l'Ecomusée

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote:** 22

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour :** 22

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre :** 0

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus :** 0

**Nombre de Conseillers :**

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 3

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 01 décembre à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme Jeanne-Danièle PICARD  
M. Jean-Claude LAGRANGE  
M. Gérard GRONFIER  
Mme REYES (pouvoir à M. GANE)  
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)  
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)  
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)  
M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« L'Ecomusée Creusot Montceau a acquis l'appellation Musée de France en 2003. La loi du 4 janvier 2002 a mis en place les instruments d'une meilleure gestion des collections des 1200 musées de France en les plaçant sous la protection d'un régime juridique spécifique.

Afin de mettre en conformité les conditions de conservation des collections de l'Ecomusée avec cette loi et le code du patrimoine, la Communauté Urbaine Creusot Montceau engage un chantier des collections de l'Ecomusée. Celui-ci sera réalisé dans le cadre d'une double opération :

- La réhabilitation d'un bâtiment industriel pour le transformer en pôle de recherche et de conservation de l'Ecomusée,
- Le traitement et le déménagement des collections dans le nouveau pôle.

L'opération de création de nouvelles réserves se concentrera sur fin 2022 et 2023.

Le bâtiment destiné à être réhabilité et à accueillir le pôle de recherche et de conservation est une ancienne imprimerie. Situé 2 avenue de la République à Montchanin, il dispose d'une superficie d'environ 2 000 m<sup>2</sup> sur deux étages. Dans un bon état de conservation général, il doit toutefois faire l'objet d'une réhabilitation lourde pour accueillir les collections de l'Ecomusée.

Les travaux d'aménagement du bâtiment prévoient le programme et les usages principaux suivants :

- Des espaces organisés pour le mouvement des œuvres ;
- Des espaces de conservation-rangement des collections de l'Ecomusée répartis en 3 entités ;
- Des espaces de restaurations et d'études ;
- Des locaux de services.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement BÖ Architectes/CHALEAS pour la conduite des études et le suivi des travaux. Un permis de construire a été déposé et attribué en 2021. La consultation des entreprises a été organisée entre fin 2021 et juin 2022.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Ordre de service de démarrage des travaux : décembre 2022 ;
- Durée des travaux : 8 mois ;
- Réception : septembre 2023.

Le montant estimé pour les 9 lots de marché de travaux est de 1 691 032 € HT ; le coût global de cette opération (coût de travaux, coûts induits) est estimé à 1 897 082 € HT.

Cette opération peut faire l'objet d'un soutien financier de la DRAC, de la Région (financement acquis dans le cadre du contrat métropolitain), et du Département. Une subvention sera également recherchée dans le cadre de l'axe *tourisme durable et patrimoine culturel* du FEDER urbain à hauteur 475 270 € (sous réserve de l'application des règles d'intervention du programme opérationnel FEDER 21-27).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant.

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-----------------	-----------------

		Etat (DRAC)	20 %	379 400 €
Travaux	1 691 031 €	Région	21,1 %	400 000 €
		FEDER axe urbain *	25%	475 270 €
Coûts induits	206 051 €	Département	13,2 %	250 000 €
		<b>Sous total Subvention HT</b>	<b>79,3 %</b>	<b>1 504 670</b>
		CUCM	20,7%	392 412
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 897 082 €</b>	<b>TOTAL Recettes HT</b>	<b>100 %</b>	<b>1 897 082 €</b>
TVA 20%	379 416 €			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 276 498 €</b>	<b>Total part CUCM (autofinancement + TVA)</b>		<b>771 828 €</b>

\*sous réserve de l'application des règles d'intervention du programme opérationnel FEDER 21-27

En prévision du dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la DRAC, il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la demande de subvention auprès de l'organisme financeur pour le projet de réhabilitation du bâtiment « Le Thiellay » à Montchanin – nouvelle réserve de l'Ecomusée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de la DRAC,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 2 décembre 2022  
et publié, affiché ou notifié le 2 décembre 2022

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI

